

Le suicide

JOURNEE D'ETUDE :
«Suicide et euthanasie»

Le 5 fevrier 2009 - Bruxelles

www.preventionsuicide.be

Une initiative du Centre de Prévention du Suicide

« Suicide et euthanasie »

Journée d'étude

Le 5 février 2009

Lieu : Maison des Associations Internationales
Rue Washington 40 à 1050 Bruxelles

Dans le cadre des **sixièmes** « *Journées de la Prévention du Suicide en communauté française* »,

Une organisation du **Centre de Prévention du Suicide**,

Avec le soutien de :



COCOF



Ministère
de la Communauté
française

Loterie Nationale
créateur de chances 6



Chaque année, dans le cadre des *Journées de la Prévention du Suicide en Communauté française*, le Centre de Prévention du Suicide organise une rencontre entre les professionnels des différents secteurs de la santé et du social afin de mener une réflexion sur la question du suicide.

En février 2009, le Centre de Prévention du Suicide organise une journée d'étude sur le thème du suicide et de l'euthanasie, non pas comme deux notions distinctes, mais en tant que *réalités d'une même thématique : abrégé la souffrance, en finir avec la vie*.

Les intervenants apporteront chacun leur éclairage particulier sur ces questions (et bien d'autres !) et seront amenés à approfondir leur réflexion lors d'une table ronde animée par Jacqueline Liesse (rédactrice en chef de *La Première* et animatrice de l'émission *Transversales* – RTBF).

Les intervenants :

- **Pr. Léon Cassiers**, psychiatre, psychanalyste, criminologue, professeur émérite de psychiatrie UCL, ancien président du Comité consultatif de bioéthique de Belgique
- **Mr Etienne Montero**, Docteur en droit et professeur aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP), co-auteur de «Euthanasie, les enjeux du débat» (Presses de la Renaissance, Paris, 2005)
- **Mr Laurent Ravez**, philosophe, chargé de cours à la Faculté des Sciences de l'Université de Namur (FUNDP), Directeur du Centre Interdisciplinaire Droit, Ethique et Sciences de la Santé (CIDES)
- **Maître Jacqueline Herremans**, avocate, présidente de l'ADMD Belgique, membre de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie
- **Mme Claude Jamart**, psychanalyste, membre de l'Association Freudienne de Belgique et de l'Association Lacanienne Internationale

Argumentaire

Par Axel Geeraerts, sociologue, Directeur du Centre de Prévention du Suicide

En dehors du fait qu'ils posent tous deux la question de la fin de vie, le suicide et l'euthanasie apparaissent aux yeux du grand public comme des problématiques distinctes, ne relevant pas a priori des mêmes champs de compréhension.

Et pourtant, si le suicide et l'euthanasie se différencient effectivement dans la pratique, nous pouvons tout de même nous demander si les circonstances qui mènent à la décision d'abrégier la vie par suicide sont comparables aux circonstances qui mènent au désir « d'en finir » par euthanasie.

Dans le cas de l'euthanasie, on suppose souvent que la décision est rationnelle, qu'il s'agit d'un choix légitime pour abrégier la souffrance devenue intolérable et incontournable. Mais peut-on vraiment croire que les décisions prises par des malades souffrants et en phase terminale sont plus rationnelles que les décisions prises par des personnes « en bonne santé » ?

Pourquoi parle-t-on d'une part de meurtre de soi, de passage à l'acte et d'autre part d'une belle mort, digne, d'une « décision » qu'il y a lieu de respecter ?

En quoi cette différence de signifié et peut-être de signifiant nous éclaire sur la manière dont une société désigne comment un même fait –la fin de vie– peut faire sens ou pas au niveau socioculturel ?

C'est ce que nous souhaitons faire tout au long de cette journée en explorant ensemble une série de questions qui baliseront notre réflexion. Notre objectif n'est pas de faire le point sur la question de l'euthanasie ni sur celle du suicide, mais d'explorer les zones de recouvrement possible entre ces deux aspects d'une même réalité.

1. Suicide, euthanasie, suicide assisté : de quoi parlons-nous ?
2. Les questions du choix, du droit, de la liberté ou encore de l'ambivalence prennent-elles une place différente dans le suicide et l'euthanasie ?
3. Pourquoi la commission parlementaire sur l'euthanasie n'a-t-elle pas abordé la question du suicide ?

4. Comment la manière dont une société ou une culture encadre ou non la question de l'euthanasie comme du suicide illustre-t-elle la façon dont elle définit son rapport à la mort et à la souffrance ?
5. IVG, suicide et euthanasie : qui a droit de vie et de mort dans notre société ?
6. Qu'est-ce qui fait que face à une maladie physique, nous acceptons qu'une personne pose un choix « rationnel ». En quoi cela nous éclaire-t-il sur notre rapport à la médecine ?
7. La mort est un processus naturel. L'euthanasie est marquée et encadrée par la loi. Par contre, le suicide est un acte non naturel non encadré spécifiquement par la loi. Pourquoi ? En quoi cela nous éclaire-t-il sur notre rapport à la loi ?
8. Que dit une société de la souffrance en légiférant sur l'euthanasie ? Y-a-t-il des souffrances plus valides que d'autres ? Quelles seraient ces différents types de souffrances qui doivent être reconnues ? Mais reconnue par qui ?

Programme de la journée

- 8h30 *Accueil*
- 9h00 **Introduction** par **Axel Geeraerts**, sociologue, directeur du Centre de Prévention du Suicide
- 9h30 « **Souffrance et sens de la vie : enjeux réels de l'euthanasie** », par le **Pr. Léon Cassiers**, psychiatre, psychanalyste, criminologue, professeur émérite de psychiatrie UCL, ancien président du Comité consultatif de bioéthique de Belgique
- 10h20 « **Le rôle de la loi face aux demandes de mort** », par **Etienne Montero**, Docteur en droit et professeur aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP), co-auteur de «Euthanasie, les enjeux du débat» (Presses de la Renaissance, Paris, 2005)
- 11h10 *Pause*
- 11h40 « **Pour une contre-éthique de l'euthanasie et du suicide** », par **Laurent Ravez**, philosophe, chargé de cours à la Faculté des Sciences de l'Université de Namur (FUNDP), Directeur du Centre Interdisciplinaire Droit, Ethique et Sciences de la Santé (CIDES)
- 12h30 *Repas*
- 13h40 « **Dépénalisation de l'assistance médicale à mourir et lutte pour la prévention du suicide** », par **Maître Jacqueline Herremans**, avocate, présidente de l'ADMD, membre de la commission fédérale « euthanasie »
- 14h30 « **Ne pas céder sur la mort** », par **Claude Jamart**, psychanalyste, membre de l'Association Freudienne de Belgique et de l'Association Lacanienne Internationale
- 15h20 **Table ronde** animée par **Jacqueline Liesse** (rédactrice en chef de *La Première* et animatrice de l'émission *Transversales – RTBF*) entre les différents orateurs et avec les questions des participants
- 16h45 **Conclusion**

Fin de la journée prévue à 17h00.

Souffrance et sens de la vie : enjeux réels de l'euthanasie

Par le Professeur Léon Cassiers, psychiatre, psychanalyste, criminologue, professeur émérite de psychiatrie UCL, ancien président du Comité consultatif de bioéthique de Belgique

Liberté et démocratie pluraliste justifient la légitimité éthique de l'euthanasie. Cependant le motif plus convaincant invoqué par ses défenseurs est la compassion envers des souffrances telles qu'elles rendent la vie "dénuée de sens". Cette opposition, ressentie par la majorité, entre souffrance et sens de la vie nous interroge sur la place que notre culture accorde à la souffrance et, ensuite, à la mort.

Notre société sécularisée a à peu près éliminé le sens positif que le discours religieux tentait de donner aux souffrances humaines. Partant des idées de D. Le Breton et du philosophe Alain Badiou, je décrirai comment, pour l'occident, seule une attitude de lutte et de refus sont acceptables face à l'absurdité de la souffrance et de la mort.

Mon expérience de médecin et de psychiatre m'a montré cependant que de très nombreuses personnes, de tous milieux, traversant des souffrances "qu'elles ne souhaiteraient pas à leur pire ennemi", se déclaraient en avoir tiré un sens de la vie positif et bienveillant qu'elles n'auraient pas acquis autrement.

Le rôle de la loi face aux demandes de mort

Par Etienne Montero, Docteur en droit et professeur aux facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (F.U.N.D.P.), co-auteur de « Euthanasie, les enjeux d'un débat » (Presses de la Renaissance, Paris, 2005)

D'un côté, notre société déploie de justes efforts pour prévenir le suicide. De l'autre, elle se croit en devoir d'honorer, sous certaines conditions, les demandes d'euthanasie. La tentation du suicide ne procède pas, pense-t-on, d'un choix pleinement rationnel et libre. En revanche, on fait grand cas de l'autonomie du candidat à l'euthanasie. Même s'il doit justifier, selon les termes de la loi, d'une « souffrance constante et insupportable qui ne peut être apaisée », on n'exclut pas que sa résolution puisse résulter d'un choix réfléchi et volontaire.

On sait que le droit à l'autodétermination ou le « droit de disposer de soi-même » est généralement avancé comme fondement de la légalisation de l'euthanasie. Curieusement, un tel droit n'est pas avalisé en matière de suicide. A cet égard, la rhétorique en faveur de l'euthanasie n'est pas exempte d'ambiguïté. Ainsi, une publicité, parue récemment dans *Le Monde*, affirme « *Nous sommes en colère! Exigeons notre ultime liberté! Celle de choisir pour nous-mêmes notre fin de vie!* ». Dans ce slogan visant à revendiquer une légalisation de l'euthanasie en France, remarquons qu'il est plutôt question de suicide que d'euthanasie en phase terminale, ce qui témoigne de la difficulté à faire le départ entre les deux situations.

En référence à l'euthanasie, on parle volontiers d'« aider à mourir », d'« acte de solidarité », d'« acte de compassion » ou encore de « bonne mort ». Ces expressions ne sont pas associées au suicide. Comment justifier ce double discours ?

On conviendra que, souvent, la décision « d'en finir » exprime un désir ambivalent, de vivre et de mourir, qu'elle se traduise par une velléité de suicide ou par une demande d'euthanasie. Dans le premier cas, c'est le désir de vivre, confusément exprimé, qui est pris en considération pour justifier la politique juridique suivie. Dans le second cas, il est fait droit au désir de mort. Pourquoi cette différence d'approche de la part du législateur ? Cette question invite à la réflexion sur le rôle de la loi face aux demandes de mort.

Pour une contre-éthique de l'euthanasie et du suicide

Par Monsieur Laurent Ravez, chargé de cours à la Faculté des Sciences de l'Université de Namur (FUNDP), Directeur du Centre Interdisciplinaire Droit, Ethique et Sciences de la Santé (CIDES)

La difficulté de penser l'euthanasie et le suicide vient en partie de l'illusion que nous pouvons choisir, que nous sommes libres et que nous pouvons décider de mourir quand le mal-de-vivre est trop grand, la maladie trop douloureuse ou la lassitude trop envahissante.

Si nous sommes libres, alors évidemment, la question du juste moment pour partir, ou encore celle du respect de la "dignité" de l'être humain (libre) sont essentielles. Mais ce qui gêne dans tout cela, c'est que très probablement, nous ne le sommes pas...libres. Le suicidaire choisit-il vraiment de se tuer? Le malade en fin de vie ou sous le joug d'une maladie chronique est-il libre de choisir l'euthanasie? Les déterminismes ici sont nombreux. On pourrait (on devrait!) par exemple évoquer le poids de la société: quoiqu'on en dise parfois, le suicide est surtout l'affaire des pays développés. Qu'est-ce que c'est que cette société qui pousse ses jeunes, ses vieillards, ses chômeurs, ses enfants au suicide? La personne qui se suicide n'a-t-elle pas justement l'impression de n'avoir d'autre choix que la mort. S'agit-il là de liberté? de décision? d'autonomie? Est-on libre psychologiquement de demander l'euthanasie dans un pays où mourir de cette façon devient un symbole d'autonomie, de dignité, un "témoignage d'amour", etc. ? A-t-on vraiment le choix de mourir lentement, laid et décharné, dans une société qui ne respecte plus que les attributs de la jeunesse et l'esthétique des corps?

J'aimerais donc réfléchir avec vous à cette question de la liberté, élément essentiel de toute réflexion éthique, et montrer qu'on nous trompe et qu'on nous endort avec cette illusion. Le suicide constitue incontestablement une des principales pierres d'achoppement de la société occidentale, mais il s'agit avant tout d'un problème social et économique, et pas d'un problème éthique. Même chose pour l'euthanasie. Pour une contre-éthique de l'euthanasie et du suicide, donc.

Dépénalisation de l'assistance médicale à mourir et lutte pour la prévention du suicide

*Par Maître Jacqueline Herremans, avocate, présidente de l'ADMD Belgique,
membre de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie*

Il peut paraître paradoxal de constater que les patients en demande d'assistance médicale pour mourir présentent rarement des tendances suicidaires.

Ce n'est pas le suicide en tant que tel qui les motive, ni une pulsion suicidaire qui les pousse mais bien une réflexion après très souvent de longues années de combat contre la maladie. A leurs yeux, leurs souffrances physiques ou psychiques engendrées par la maladie ont porté de manière irréversible une atteinte grave à leur autonomie et à leur sens de la vie.

Ces patients se tournent alors vers leur médecin qui pourra, non seulement les écouter et les entendre, mais aussi leur permettre de vivre ces derniers instants de manière intense et consciente et enfin de quitter ce monde sereinement, entouré de leurs proches selon leur choix.

Autre paradoxe : la dépénalisation de l'euthanasie et du suicide assisté permet d'éviter des suicides selon des méthodes atroces, la personne étant livrée à elle-même et préférant, à une longue et pénible agonie, l'eau du canal, la chute du haut d'un pont, les rails d'un train ou encore l'absorption de médicaments.

Enfin, le patient qui sait qu'il peut compter sur l'aide médicale au moment choisi par lui est apaisé et très souvent encouragé à poursuivre sa lutte contre la maladie. La qualité du dialogue entre le patient et le corps médical et paramédical hors du tabou de la mort permet justement d'aborder toutes les questions. Peut-être n'évoquera-t-il plus cette demande d'euthanasie...

Ne pas céder sur la mort

Par Madame Claude Jamart, psychanalyste, membre de l'Association Freudienne de Belgique et de l'Association Lacanienne Internationale

Suicide et euthanasie...serait ce pince mi et pince moi sont dans un bateau ? Serait ce aussi fin de vie comme armateur ? En tous les cas, « mort » n'a pas été invité au voyage, même si ce passager clandestin est bien à bord. Et nos signifiants, innombrables, et nos proliférations imaginaires, innombrables elles aussi, sont bien là pour de ce réel n'en rien savoir. Pour de ce Maître absolu dénoncer le tout pouvoir.

Adossée à une longue pratique clinique d'analyste en cancérologie, j'articulerai mon propos au départ d'une question : « Comment mourir aujourd'hui » rappelant que pour les parlêtres que nous sommes il n'y a pas de mort naturelle, que la mort est un fait de langage et que du discours social nous recevons comme message ce qu'il convient d'en penser. Et aujourd'hui nous pourrions bien être amené à penser que de notre mort nous pourrions avoir le choix, que de figure de l'impossible qu'elle est, elle pourrait avoir été ravalée au rang de simple produit de consommation. Et que là aussi nous pourrions dire, comme le disait cette publicité : ce que je veux, comme je veux, parce que je le vaut bien. Une petite mort jouissive parce que bien scénarisée, une mort honteusement hors la loi, une belle et grande mort glorieusement digne ? Une mort si angéliquement palliative qu'on en redemanderait. Oubliant ainsi ce qu'il y a toujours d'ob-scène dans la mort.

Au fil des ans, la médecine, en ses lieux hospitaliers, est devenue cette scène où l'on monte pour cette dernière représentation. Où un lit d'hôpital est le dernier lieu d'où, à d'autres, quelques autres, nous pouvons ultimement faire entendre deux trois choses. Des hommes et des femmes qu'il m'a été donné d'entendre pendant ces années y compris dans ce que l'on appelle des demandes d'euthanasie, demandes auxquelles la médecine a tant de peine à ne pas répondre seulement par l'affirmative, j'ai entendu cet au-delà de la demande qui s'appelle désir, j'ai entendu ce qu'il pouvait en être pour chacun d'un désir de vivre singulier, si singulier à chaque fois, qu'il exigeait que nous renoncions à toute prétention d'un savoir sur la mort, pour nous mettre humblement devant l'inouï de cette parole là.

De là un impératif éthique : ne pas céder sur la mort, sur lequel il convient de s'appuyer pour penser la clinique.

Contact :

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Avenue Winston Churchill 108 à 1180 Bruxelles

Tel: 02 650 08 69

Fax : 02 640 65 92

Adresse électronique : cps@preventionsuicide.be

Site Internet : www.preventionsuicide.be

N°Compte : 310-0190501-79